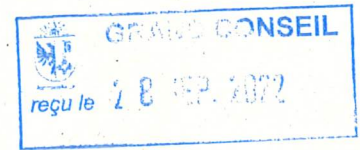


C4050

GRAND CONSEIL			
Expédié le:		Session GC:	13-14.10.2022
Président	X	Députés (100)	
Correspondance GC	X	Bureau	X
Secrétariat		Chefs de groupe	X
Commission:			
Objet:	P 2058-C (pt 194)		
Copie à:			

Collex, le 25 septembre 2022



Mesdames les Députées, Messieurs les Députés,

Veillez trouver ci-joint le courrier de notre association, envoyé par mail le dimanche 25 septembre 2022.

Notre comité espère qu'il retiendra votre attention et sera lu lors de la séance qui traitera du *rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la pétition P 2058-C: Non à la décharge de matériaux inertes d'excavation.*

Veillez recevoir, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, mes salutations les meilleures.

Pour le comité de l'ASICB&E  
Corinne SERY  
Présidente

Collex, le 23 septembre 2022

Concerne : P 2058-C /Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil : Non à la décharge de matériaux inertes d'excavation

Mesdames les députées, Messieurs les députés,

A première lecture et pour toute personne éloignée du territoire de Collex-Bossy et du dossier, la réponse du Conseil d'Etat datée du 31 août 2022 pourrait sembler contenir de sensibles améliorations par rapport au projet initial puisqu'un des sites (GN1) est abandonné et qu'il est indiqué « que les porteurs de projet ont accepté de supprimer l'exploitation de la décharge initialement prévue dans une bande de 100 mètres des habitations de la route des Fayards ».

Mais il n'en est rien, étant donné que le volume initialement prévu sur le site GN1 (volume estimatif de 950 000 m<sup>3</sup> selon les fiches techniques du plan directeur des décharges pour matériaux d'excavation non pollués dans sa version de 2016 actualisée suite à l'enquête publique et adoptée en 2017) est rajouté au volume initialement prévu sur le site qui est maintenu (GN2) qui passe ainsi d'un volume estimatif d'un million de m<sup>3</sup> à plus de 2 millions de m<sup>3</sup>. Précisons que GN1 n'était pas viable d'entrée de jeu : d'une part parce qu'il eût fallu dévier le tronçon de gazoduc Gaznat qui le traverse et d'autre part parce que l'un des propriétaires de terrain a toujours refusé de signer.

De plus, la bande de cent mètres aux habitations est prévue et définie comme distance minimum dans le Plan directeur de 2016 ; donc ce n'est pas une faveur de l'accorder, mais une obligation de l'Etat de Genève, sauf dérogation. Bien qu'habilement cachés dans la figure 2 intitulée « étapes d'exploitation », ce sont malgré tout 140 000 mètres cubes de matériaux d'excavation qui seront déversés sur une bande de 200 mètres le long de la route des Fayards. Enfin l'expression de la durée de 8 ans incluant « une exploitation d'environ 3 ans à l'extérieur du site » est bien peu explicite sur la différence entre les 3 premières années et les 5 suivantes ; de plus elle est sensiblement supérieure à ce que les riverains peuvent humainement supporter.

Il semble que les nombreux appels de la population ainsi que les observations apportées en juin 2020 par plus de 700 signataires concernant *le plan de zone de décharge n° PZD01-2016 et son rapport d'impact sur l'environnement* ne sont toujours pas prises en compte. Il convient de rappeler ici que le site retenu se trouve sur la commune de Bellevue dont l'Exécutif et le Conseil municipal a récemment montré bien peu d'intérêt pour le bien-être des riverains de ce projet résidant pour la plus grande part sur la commune de Collex-Bossy. L'Exécutif et le Conseil municipal de Collex-Bossy ont été tenus à l'écart d'accords passés début 2022 entre la commune de Bellevue et le GESDEC. Notre Association de Sauvegarde des intérêts de Collex-Bossy et ses environs, ASICB&E craint que, de guerre lasse, l'Exécutif et le Conseil municipal de Collex-Bossy ne finissent par baisser les bras.

Or, au fil des bouleversements climatiques et environnementaux majeurs qui s'abattent avec une régularité accrue sur les populations, la croissance urbaine du canton de

Genève est de plus en plus remise en question par de nombreux citoyens et, à cette aune, ce projet de décharge devrait être totalement reconsidéré, ou du moins son dimensionnement. **Ce projet de décharge en volume et en durée est un projet du passé.** Alors que les technologies de recyclage de terres d'excavation se sont développées et améliorées, les porteurs du projet et le GESDEC se réfèrent constamment à des volumes de production et d'exportation globaux potentiellement croissants sans les documenter. Les permis de construire de bureaux qui restent vides continuent à être donnés, au cœur de Genève, dans des quartiers d'habitation, alors qu'avec le développement du télétravail, les hausses du coût de l'énergie présentes et futures incitent les entreprises et même les administrations publiques à libérer de plus en plus leurs espaces de bureaux. L'alibi du manque de logements toujours mis en avant dans le canton de Genève est de moins en moins crédible.

En effet, malgré cette remise en question de la croissance urbanistique du canton, c'est toujours un volume de deux millions de m<sup>3</sup> qui est présenté par le GESDEC depuis des années et qui se retrouve dans ce rapport du Conseil d'Etat. Cette persistance ne fait qu'alimenter la défiance de la population de Collex-Bossy et de l'ASICB&E. Nous voyons bien que c'est une sorte de « chèque en blanc » qui nous est demandé pour permettre aux porteurs de projet de disposer d'un vaste terrain pour y déposer ces terres d'excavation sur 8 ans, sans aucune garantie sur la durée réelle -le plan directeur stipule que les durées sont indicatives car dépendant des chantiers- ni sur leur provenance proche -puisque l'un des avantages du terrain est qu'il est « le seul sur le canton de Genève à se trouver au bord de l'autoroute »-. Alors que le Plan directeur de 2016 prévoyait que ces terres d'excavation proviennent du cadran nord du canton, nous voyons bien que ceci ne sera pas respecté.

Mesdames les députées, Messieurs les Députés, nous regrettons de devoir souligner que les rencontres et discussions successives que nous avons tenues avec le GESDEC, le Département du Territoire et les Exécutifs et Conseil municipaux de Bellevue et Collex-Bossy nous invitent plus à la méfiance qu'à la confiance. Nous réitérons le souhait de limiter à un million de m<sup>3</sup> le volume sur GN2 et à 5 ans la durée de l'exploitation de ce terrain. A cet égard le volume sur l'étape 1 (couleur verte sur la figure 2) devrait être pratiquement nul.

Nous espérons que vous voudrez bien demander au GESDEC de revoir le projet à la baisse, à savoir un million de m<sup>3</sup> comme prévu à l'origine sur GN2 selon le plan directeur émis par le GESDEC – et une garantie de durée d'exploitation de 5 ans maximum. Ceci permettrait au Conseil d'Etat de revoir sa position et également de montrer à la population genevoise que les plans directeurs soumis en enquête publique et validés par l'Etat sont respectés.

Nous vous remercions par avance de votre attention concernant ce projet qui préoccupe de nombreux Collesiens et Bossiotes depuis 2016 et nous espérons que vous serez majoritaires à apporter votre soutien à nos attentes. Nous vous en remercions par avance et nous vous envoyons nos salutations les meilleures.

Pour l'ASICB&E  
Corinne SERY  
Présidente

